

## ORDRE DU JOUR (ajournement 12 septembre 2016)

- 1 ~~Mot de bienvenue~~
- 2 ~~Lecture et adoption de l'ordre du jour~~
- 3 ~~Adoption de procès verbaux~~
- 4 ~~Comptes~~
- 5 ~~Rapport de la mairesse & de l'inspecteur~~
- 6 Correspondance
- 7 Service de l'administration & Centre
- 7.1 ~~Protection des sources d'eau potable.~~
- 7.2 ~~Projet de Fibre Optique dans la MRC de Bécancour~~
- 7.3 ~~Planification Stratégique~~
- 7.4 ~~Mandat d'un membre pour défaut d'assister à des séances~~
- 7.5 Avis de motion pour codes d'éthique et de déontologie
- 7.6 ~~Transferts budgétaires~~
- 8 Service de la sécurité publique
- 8.1 ~~Entente Prévention Incendie~~
- 8.2 Service en Prévention Incendie
- 8.3 ~~Règlement 2016-068 Implantation Numérotation Civique~~
- 9 Service de la voirie municipale
- 9.1 ~~Ponceau intersection Rte Rivières et 9<sup>e</sup> rang Si (appel d'offre pour plan et devis)~~
- 10 ~~Service de l'hygiène du milieu~~
- 11 ~~Service de l'urbanisme~~
- 12 ~~Service des loisirs & Culture~~
- 13 Varia
- 13.1 **Avance Financière pour Festival de la Canneberge de Saint-Lucien**
- 13.2 **Achat de l'Église de Saint-Lucien**
- 13.3 **Mandat pour analyse d'un ensemble de bâtiments municipaux**
- 13.4 **Information « Comité Sécurité Publique »**
- 13.5 **Affichage pour VTT**
- 13.6 **Panneau radar vitesse**
- 13.7 **Arbres remarquables (NO du territoire)**
- 13.8 **Accès à la Rivières Nicolet**
- 14 Période de questions
- 15 Levée de la séance

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

À une séance ordinaire, tenue le lundi, 12 septembre 2016, à 19 h 30 à la mairie, à laquelle sont présents, M. François Bernard, maire suppléant, Mmes Diane Bourgeois, Sylvie Lampron, MM David Gauthier, Daniel Gaudet, Mme Ghislaine B.Lampron conseillers, tous formant quorum dudit Conseil sous la présidence de Monsieur le maire suppléant et la directrice générale/secrétaire-trésorière est également présente. Est absente Mme Suzanne Pinard Lebeau, mairesse.

7. Service de l'administration & Centre
- 7.5 Avis de motion Codes d'Éthiques et de Déontologie

7.5.1 Avis de motion « Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Municipalité de Saint-Lucien »

Mme Sylvie Lampron présente la modification au code d'éthique et de la déontologie des élus municipaux et donne un avis de motion à cet effet, avec dispense de lecture lors de son adoption.

Adopté. # 2016-09-175

Projet règlement 2016-067.

Considérant que le Conseil a adopté le règlement 2011-023 lequel a été révisé par l'adoption d'un nouveau code selon le règlement 3013-039 conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Considérant que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

Considérant que Mme Sylvie Lampron a présenté la modification au dit code, le 12 septembre 2016;

Considérant qu'un avis public annonçant son adoption a été donné le 13 septembre 2016;

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement de modifier le règlement 2013-39 par l'adoption du règlement 2016-067 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Lucien « Modification # 1 » comme suit :

1. *Le règlement 2013-039 est modifié par l'ajout de l'article 5.8 suivant.*

« 5.8 *Activité de financement*

*Il est interdit à tout membre du Conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.*

*Le membre du Conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du Conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31. »*

2. *Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.*

7.5.2 Avis de motion « Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la Municipalité de Saint-Lucien »

*Mme Sylvie Lampron présente la modification au code d'éthique et de la déontologie des élus municipaux et donne un avis de motion à cet effet, avec dispense de lecture lors de son adoption*

*Adopté. # 2016-09-176*

*Projet de règlement 2016-068.*

*Considérant que le Conseil a adopté le règlement 2012-029 conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;*

*Considérant que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;*

*Considérant que Mme Sylvie Lampron a présenté la modification au dit code, le 12 septembre 2016;*

*Considérant qu'un avis public annonçant son adoption a été donné le 13 septembre 2016;*

*Il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement de modifier le règlement 2012-029 par l'adoption du règlement 2016- « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Lucien « Modification # 1 » comme suit :*

1. *Le règlement 2012-029 est modifié par l'ajout de l'article 5.8 suivant.*

« 5.8 *Activité de financement*

*Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »*

2. *Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.*

8. *Service de la sécurité publique*

8.2 *Service en Prévention Incendie*

*Suite à l'étude des alternatives pour combler les besoins en prévention, il est proposé par Sylvie Lampron et résolu unanimement d'utiliser les services de la firme « GPI » jusqu'au 31 décembre 2016 pour rencontrer nos obligations au niveau de la prévention incendie. Il est également résolu d'autoriser la direction à conclure pour et au nom de la municipalité de Saint-Lucien un mandat pour rencontrer nos obligations d'ici le 31 décembre 2016.*

*Adopté. # 2016-09-177*

13. *Varia*

**13.1 Avance Financière pour Festival de la Canneberge de Saint-Lucien**

*Mme Ghislaine B.Lampron et M. David Gauthier s'abstiennent de participer au traitement de cet item, en raison d'un conflit d'intérêt possible.*

*Il est proposé par Sylvie Lampron et résolu à l'unanimité d'autoriser une avance financière de 24 500 \$ au Festival de la Canneberge de Saint-Lucien dans l'attente de la réception d'une subvention du Fond de la Ruralité, au même montant à compter d'aujourd'hui. Cette résolution remplaçant la résolution # 2016-09-173.*

*Adopté. # 2016-09-178*

### **13.2. Achat de l'Église de Saint-Lucien**

*M. François Bernard s'abstient de participer au traitement de cet item, en raison d'un conflit d'intérêt possible.*

*Il est proposé par David Gauthier et résolu à l'unanimité de manifester notre intérêt pour l'acquisition de la propriété de la Fabrique de la Paroisse St-Luc sise au 5250, 7<sup>e</sup> rang à Saint-Lucien et demandons au propriétaire de nous informer du coût et des conditions pour cette acquisition.*

*Adopté. # 2016-09-179*

### **13.3. Mandat pour analyse d'un ensemble de bâtiments municipaux**

*Considérant que la Fabrique St-Luc a manifesté la possibilité de céder l'église à la Municipalité de Saint-Lucien;*

*Considérant qu'une vérification d'un ensemble de bâtiments municipaux serait nécessaire avant l'ajout ou la modification de l'église afin de mieux évaluer les besoins de la municipalité;*

*En conséquence, il est proposé par Ghislaine B.Lampron et résolu unanimement d'autoriser l'évaluation par un architecte de l'école, du centre communautaire et de l'église de Saint-Lucien, afin de regarder toutes les alternatives possibles et ainsi permettre les meilleures décisions d'investissement pour les besoins de la municipalité, le tout selon l'offre de service, en remplacement de la précédente offre acceptée en juin dernier. Cette résolution annule et remplace la résolution # 2016-06-115.*

*Adopté # 2016-09-180*

### **13.4. Information « Comité Sécurité Publique »**

*Mme Diane Bourgeois nous indique que M. Daniel Lafond est notre parrain au niveau du comité sécurité publique à la MRC de Drummond et s'interroge lors de problèmes au niveau de la Sûreté du Québec s'il peut nous représenter.*

### **13.5. Affichage pour VTT**

*Mme Diane Bourgeois demande si un affichage peut être installé pour indiquer l'interdiction de circuler en VTT sur notre réseau routier. Habituellement c'est plutôt les endroits permis qui sont indiqués au niveau de la signalisation.*

### **13.6. Panneau radar vitesse**

*Mme Diane Bourgeois s'interroge si l'installation d'un panneau radar installé dans la Seigneurie pourrait inciter les gens à accélérer pour manifester leur désaccord à son installation. Une information pour informer la population de son installation à des fins de diminuer la vitesse pourrait réduire ce genre de comportement.*

### **13.7. Arbres remarquables (NO du territoire)**

*Une citoyenne aimerait connaître les propriétaires de terrains où des arbres remarquables auraient été localisés pour demander la permission de visiter le site. L'information peut être obtenue au bureau municipal.*

### **13.8. Accès à la Rivière Nicolet**

*Considérant qu'un citoyen offre de céder un terrain en bordure de la rivière Nicolet afin de permettre l'aménagement d'un accès à cette rivière.*

*Il est proposé par David Gauthier et résolu unanimement de manifester notre intérêt à acquérir un terrain en bordure de la rivière Nicolet si ce terrain peut être détaché de la propriété initiale et utilisé à des fins publiques.*

*Adopté. # 2016-09-181*

14. Période de questions ( début 20 h 21 / maximum 30 min.) - Aucune -

15. Levée de la séance

*Il est proposé par David Gauthier et résolu unanimement, de lever la séance à 20 h 21.*

*Adopté. # 2016-09-182*